



www.st-peray.com

MAIRIE

Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 108
07131 SAINT-PÉRAY Cedex
Tél. : 04 75 81 77 77
secretariatgeneral@st-peray.com

ACCUEIL / ÉTAT CIVIL
Fax : 04 75 81 77 78

SERVICES TECHNIQUES
Fax : 04 75 81 77 71

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Fax : 04 75 81 77 82

Le 22 mai 2014.

Le Maire de Saint-Péray,

à
.
.
.
.
.

N./Réf. : SG/EM/VU

CONVOCATION

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le :

Mercredi 28 mai 2014

A 20 h 30

Salle d'Honneur- 1^{er} étage centre

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Autorisation générale des poursuites avec indication des seuils de poursuite, à donner au comptable public, responsable de la Trésorerie de Saint-Péray,
- 2- Indemnité de conseil du Receveur,
- 3- Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi de collaborateur de cabinet,
- 4- Décision modificative budgétaire – budget principal
- 5- Décision modificative budgétaire – budget annexe de la ZA la Maladière,
- 6- Adoption du règlement intérieur du conseil municipal,
- 7- Proposition de représentants de la commune au sein de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs),
- 8- Subvention d'équipement au Syndicat Mixte (travaux AEP chemin de Tourtousse),
- 9- Déclassement de terrain du domaine public avenue Colette Dimberton et échange avec l'Habitat Dauphinois (régularisation),

- 10- Acquisition de terrain de la SEMSPAD pour l'aménagement de la rive gauche du Mialan,
- 11- Acquisition de terrain des consorts MARCEL pour l'aménagement de la rive gauche du Mialan,
- 12- Renouvellement de l'adhésion à la Charte Qualité pour la crèche Les Loupiots,
- 13- Renouvellement de l'adhésion à la Charte Qualité pour le RAM (Relais d'Assistants Maternelles) Les Oursons,
- 14- Renouvellement de l'adhésion à la Charte Qualité pour le centre de loisirs Sac ...Ados,
- 15- Adoption du règlement intérieur de l'école municipale de musique,
- 16- Adoption des tarifs de l'école municipale de musique,
- 17- Adoption des tarifs du centre de loisirs pour le mois d'août,
- 18- Annulation de la délibération portant approbation de la modification n° 7 du PLU,
- 19- Questions diverses : seront notamment abordés les points suivants :
 - Présentation du budget primitif et opportunité de réaliser un audit financier,
 - Mouvement au niveau du personnel communal.

Est également annexée la liste des décisions municipales prises depuis le conseil municipal du 17 avril 2014, en application des délégations de pouvoir au maire,

A l'issue du conseil sera prise la photographie de l'ensemble des conseillers municipaux.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Jacques DUBOIS

